



**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

<b>Proposal to:</b> Statistics Canada Distribution Centre MACS Bid Receiving Room 0702, Main Building 150 Tunney's Pasture Driveway Ottawa, Ontario K1A 0T6 ATTN: David Brazeau RFP # 1920-0013905	<b>Propositions aux:</b> Le Centre de distribution de Statistique Canada SMC réception des soumissions Pièce 0702, Immeuble principal 150, promenade Tunney's Pasture Ottawa, Ontario K1A 0T6 ATTN: David Brazeau DP No. 1920-0013905
---	---

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par le présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

<b>Solicitation No – N° de l'invitation :</b>  1920-0013905
<b>Solicitation closes – L'invitation prend fin</b>  At – à : 14 :00 EDT  On – le : 31 mars, 2015

<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression).</b>
<b>Name – Nom :</b>
<b>Title – Titre :</b>

<b>Amendment No. – N° modif.</b> 002	<b>Page</b> 1 of/de 4
<b>Date :</b> 13 mars, 2015	
<b>Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à:</b> David.Brazeau@statcan.gc.ca	
<b>Area code and Telephone No.</b> <b>Code régional et N° de téléphone</b> (613) 882-0156	
<b>Destination</b> Statistics Canada Materiel and Contracts Services Main Bldg, Room 1405 150 Tunney's Pasture Driveway Ottawa, Ontario K1A 0T6	

**Instructions :**  
See herein

**Instructions:**  
Voir aux présentes

<b>Delivery required – Livraison exigée</b>	<b>Delivery offered – Livraison proposé</b>
<b>Vendor Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur</b>  <b>Facsimile No – N° de télécopieur :</b> <b>Telephone No – N° de téléphone :</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## MODIFICATION 002

Cette modification a pour but:

-d'aviser les soumissionnaires des questions et réponses;

\*\*

### **Question 7**

Depuis les dernières DP il y a deux ans, les répondants qui ont fourni des références pour nous ont pris leur retraite ou ont changé d'emploi.

Si ces répondants faisaient l'affaire la dernière fois que nous avons présenté une soumission, il y a deux ans pour ces DP, ne serait-il pas logique qu'ils fassent encore l'affaire, même s'ils sont partis?

### **Réponse 7**

Seuls les renseignements fournis en réponse à la présente DP seront utilisés aux fins de l'évaluation. Il incombe au soumissionnaire de fournir des renseignements et des références qui sont valides au moment de la clôture des soumissions.

### **Question 8**

Pourriez-vous m'indiquer si votre ministère possède une entente spéciale concernant le Marché réservé aux Autochtones relativement aux services de traduction ?

### **Réponse 8**

Ce marché n'est pas réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA).

### **Question 9**

Est-il nécessaire de joindre la page 7 du document de demande de soumissions à la proposition (où l'on demande aux soumissionnaires de cocher « Oui » ou « Non » sous les titres « Ancien fonctionnaire touchant une pension » et « Directive sur le réaménagement des effectifs »)?

### **Réponse 9**

Ces renseignements doivent être obtenus avant l'attribution d'un contrat.

### **Question 10**

Est-il nécessaire de joindre les pages 16 à 20 du document de demande de soumissions à la proposition (où l'on demande aux soumissionnaires d'indiquer le « N° de page de la proposition » sous la colonne « Réponse du soumissionnaire »)?

### **Réponse 10**

Conformément à la pièce jointe 4.1 de la partie 4 – Critères d'évaluation des soumissions :

« Les soumissionnaires sont priés de joindre à leur soumission la pièce jointe 4.2 de la partie 4 – Gabarits relatifs aux critères techniques. »

### **Question 11**

À la **page 17** du document de demande de soumissions concernant la soumission mentionnée ci-dessus, on dit, au critère technique obligatoire n° 3, que

« Le soumissionnaire doit démontrer que le traducteur proposé au critère CTO1 :  
-possède un baccalauréat en traduction en fournissant une copie du diplôme **OU**  
-est membre agréé d'une association provinciale canadienne de traducteurs et interprètes en fournissant une copie du document d'agrément. »

Faisant de la traduction depuis plusieurs années, j'ai jusqu'ici franchi toutes les étapes nécessaires pour obtenir mon agrément auprès de l'association des traducteurs du Québec, l'OTTIAQ, et il ne me reste qu'à suivre la séance de formation concernant les règles d'éthique professionnelle (la « déontologie »), qui se tiendra à une date ultérieure (que déterminera l'OTTIAQ). Est-ce que cet état de « futur membre » satisfait à l'exigence CTO3 et permet de présenter une soumission?

### **Réponse 11**

Seules les soumissions qui répondent à TOUS les critères obligatoires à la date de clôture seront jugées recevables et passeront à l'étape de l'évaluation des critères techniques cotés.

### **Question 12**

L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de Vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, ainsi qu'une Cote de protection des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ B délivrées par la Direction de la Sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Est-ce que l'entrepreneur doit déjà détenir ce statut ou si l'entrepreneur est choisi, il devra obtenir ce statut?

### **Réponse 12**

Conformément à la partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, 6.1 Exigences relative à la sécurité :

« 1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :

- a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
- b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
- c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- d) le lieu proposé par le soumissionnaire pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité précisées à la Partie 7– Clauses du contrat subséquent;
- e) le soumissionnaire doit fournir l'adresse du ou des lieux proposés pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents, tel qu'indiqué à la Partie 3 – section IV Renseignements supplémentaires.

2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.

3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle (PSI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>). »

\*\*

**TOUT LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS**